

CertiNergy récompense le Syndicat départemental d'énergie de l'Allier pour ses travaux d'économies d'énergie

Creuzier-le-Neuf, le 7 décembre 2011 – L'entreprise conseil [CertiNergy](#) a remis hier à un chèque de **38 053,94 €** au SDE 03, le syndicat Départemental d'énergie de l'Allier en charge du service public de distribution d'électricité et de gaz dans le département de l'Allier. Cette prime, obtenue grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE), vient récompenser les travaux d'économies d'énergie mis en place par le SDE 03 et sept de ses communes adhérentes.

Les travaux d'efficacité énergétique récompensés financièrement par des CEE

Les travaux du SDE 03 portent sur le remplacement de luminaires énergivores par des lampes plus économes en énergie. Ainsi, les **luminaires à vapeur de mercure ont été remplacés par des lampes sodium haute pression.**

De plus, [CertiNergy](#) a valorisé les opérations d'efficacité énergétique de sept des communes adhérentes : Bost, Chezy, Commentry, Ebreuil, Franchesse, Saint Germain, Des Fosses, et Saint Yorre. Les travaux ont porté essentiellement sur des opérations :

- **d'isolation** : combles, toitures terrasse, murs, plancher,
- et **thermique**, avec l'intégration de chaudière de type basse température et à condensation.



Bertrand Lenoir (SDE 03), Guillaume Caucat (CertiNergy) et Georges Chalmet (SDE 03)

Les CEE, un levier financier intéressant pour les communes

Le dispositif des CEE a été lancé en 2005 par la Loi POPE afin d'inciter aux économies d'énergie. Toutes les collectivités (ou regroupement de collectivités) qui mettent en place des travaux d'économies d'énergie peuvent bénéficier de ce levier financier. Pour valoriser leurs travaux d'économies d'énergie, le syndicat intercommunal de l'Allier a fait appel à [CertiNergy](#), entreprise conseil en Certificats d'Economies d'Énergie. CertiNergy a ainsi mutualisé toutes les actions et supervisé les opérations : de la constitution des dossiers - afin que les travaux répondent bien aux opérations standardisées - à leurs dépôts auprès de la DRIRE Picardie, jusqu'à la valorisation financière des kWh cumac économisés. Selon **Bertrand Lenoir, directeur du SDE 03** : « Ce partenariat nous a permis de faciliter l'obtention des CEE, qui est un levier financier très intéressant mais qui reste un dispositif complexe. »

Frédéric Utzmann, président de CertiNergy, précise : « Sachant que les collectivités sont de plus en plus initiatrices de travaux d'économies d'énergie, le dispositif des CEE qui reste encore peu connu, devrait être de plus en plus plébiscité pour compenser le coût des opérations réalisées. »

A propos de [CertiNergy](#) :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Celui-ci impose aux fournisseurs d'énergies et de carburants (dit « obligés ») de réaliser des économies d'énergie, soit en incitant leurs clients à en faire, soit en achetant des CEE auprès d'autres acteurs.

Créée en 2008, [CertiNergy](#) est la première entreprise de conseil spécialisée dans le dispositif des CEE. Elle génère des certificats pour les obligés et accompagne tous les consommateurs et prescripteurs d'énergie en facilitant leurs démarches et investissements. CertiNergy intervient principalement sur l'isolation et le chauffage, mais aussi sur la production de froid, les moteurs ou les transports.

Grâce aux CEE, [CertiNergy](#) réconcilie écologie et économie en apportant des solutions économiques simples et concrètes à ses clients et partenaires. Avec 85 collaborateurs, 13 000 partenaires et plus de 10 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, [CertiNergy](#) est la référence du secteur.



Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>

A propos du SDE 03 :

Le SDE 03 regroupe 317 communes de l'Allier (l'équivalent de 250 000 habitants) et 12 communautés de communes, soit l'ensemble des communes du département excepté les 3 communes urbaines de Moulins, Montluçon et Vichy.

Les communes transfèrent obligatoirement au syndicat la compétence distribution d'électricité, et choisissent de transférer, en plus, une ou plusieurs compétences optionnelles : distribution de gaz, Eclairage Public, Télécommunications, Production d'électricité.

Le SDE exerce, pour le compte des communes qui le souhaitent, la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages électriques et gaziers. Ces redevances sont ensuite reversées aux communes.

Plus d'informations sur : <http://www.sde03.fr/2010/Site/index.php>

Pour plus d'informations, merci de contacter le service de presse :

Open2Europe – www.open2europe.com

Déborah LASKART: 01 55 02 15 12 / d.laskart@open2europe.com

Justine VALIN : 01 55 02 27 83 / j.valin@open2europe.com